

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 18 février 2025

2025 – 013	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 11/02/2025
	Date d'affichage : 11/02/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, CONSTANTIN, GATUINGT, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. VILATON

Mme EDE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. LABAT

Excusés :

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Pascal VILATON

OBJET :

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER

LOT n°07 – CVC-GTB

ENTREPRISE LOUGES - AVENANT N°01

CONSIDERANT l'appel d'offre et la mise en concurrence des entreprises pour la rénovation énergétique du foyer,

CONSIDERANT que le bordereau de prix unitaire présenté par l'entreprise lauréate LOUGES ne comportait pas « le remplacement de la VMC des sanitaires » dans le montant total retenu lors de l'analyse pour l'attribution du marché,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2194-1 du code de la commande publique « CCP » qui précise « qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire » lorsqu'un des six cas de modification prévus est justifié,



CONSIDERANT que le cas n°02 des dispositions peut être avancé comme justification dans le sens où « des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires » (NDLR : « VMC hors d'usage »),

CONSIDERANT les explications et justifications explicitées supra,

OUI M. le Maire sur la nécessité de procéder à une modification sur le chantier de la rénovation énergétique du foyer.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°01 au lot n°07 « CVC-GTB » avec l'entreprise LOUGES pour un montant de :

+ 1 430.40 € TTC

DIT que le montant du marché pour ce lot est porté à **66 623.25 € TTC**

Montant initial du marché : **65 192.85 € TTC**

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **19 février 2025**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250218 – DE2025013
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noullobos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE SAINT VINCENT DE PAUL

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL LOUGE

14 Avenue Francis Plante
40 100 DAX

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

La rénovation du foyer rural à Saint Vincent de Paul
Lot 04 – Menuiseries intérieures

■ Date de la notification du marché public :05/06/2024.....

■ Durée d'exécution du marché public :mois ou120..... jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :51 813,06 € HT.....
- Montant TTC :65 192,85 € TTC.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Les travaux supplémentaires suivants sont nécessaires au projet pour la rénovation de la VMC des sanitaires qui est hors d'usage à ce jour.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :1 192,00 € HT.....
- Montant TTC :1 430,40 € TTC.....
- % d'écart introduit par l'avenant :2,20 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :53 003,06 € HT.....
- Montant TTC :66 623,25 € HT.....



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BRUNO LOUES Girard	DAX 02 FEV. 2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ST VINCENT DE PAUL , le (20 FEV. 2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public****■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



CHAUFFAGE CENTRAL
SANITAIRE VMC
ELECTRICITE GENERALE
CLIMATISATION
ENERGIES RENOUVELABLES

Tel : 05.58.74.24.31 Maison.louge@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250218-DE2025013-DE



FRANCE CHAUFFAGE

14 Avenue Francis Plante 40100 DAX et 139 rue Eugène Ducretet Village d'entreprises St Paul-Les-Dax

Depannage et entretien

Devis envoyé le 03/02/25

DESIGNATION	Q TITE	PRIX UNIT	PRIX TOT
DEVIS DE VMC			27/01/25
Commune de Saint-Vincent-de-Paul 40990 SAINT-VINCENT-DE-PAUL			
Réf : Foyer			
Le présent devis comprendrait : Remplacement de la Vmc des sanitaires Dépose du caisson de ventilation existant, et mise en déchetterie. Installation d'un caisson d'extraction en tertiaire neuf. Les réseaux existants seront repris.			
Fourniture et mise en place de : EasyVEC Compact Standard de marque Aldes, débit 600 m3/h et ø 200 mm Manchette souple pour le raccordement de l'aspiration Manchette souple pour le raccordement du refoulement Accessoires de fixation et sangles de suspension Alimentation électrique reprise sur celle existante.	e 1 e 1 e 1 e 1 PM 1	476,00 € 60,00 € 48,00 € 88,00 €	476,00 € 60,00 € 48,00 € 88,00 €
Main d'œuvre de l'ensemble y compris mise en route et essais.	e 1	520,00 €	520,00 €
Le client : date et signature Lu et approuvé. Bon pour commande <i>le 20/02/2025 "Bon pour accord"</i> <i>le faire,</i> <i>H. BEDAT</i>	TOTAL H.T		1 192,00 €
Condition de paiement : 30% à la commande	T.V.A 20 %		238,40 €
Devis valable 1 mois	TOTAL T.T.C		1 430,40 €



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250218-DE2025013-DE

